

Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

Plan d'affectation des zones

Dossier final d'approbation

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Secteur de danger naturel indicatif

Aménagement du territoire et urbanisme Route du Jura 43, 1700 Fribourg Téléphone 026 347 10 90 info@archam.ch, www.archam.ch

Echelle 1:5'000	
Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° 21 du 26 mai 2017 Mis à l'enquête publique complémentaire	
par parution dans la Feuille officielle	n° du
Adopté par le Conseil communal de Crésuz,	le
La Secrétaire	
Le Synd	lic
Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions,	le
Le Conseiller d'Etat , Directeur	
26 mai 2017 / 10 novembre 2017	
Mandat : 13010/st Document : 1_Crésuz_PAZ.mxd Format : 63 × 46	

Légende

Secteur de prairies et pâturages secs Zones d'affectation Zones à bâtir Périmètres superposés Zone village (VIL) Périmètre de protection du site constuit Zone résidentielle faible densité (RFD) Périmètre de protection de l'environne-ment du site constuit Zone d'intérêt général (IG) Périmètre archéologique Zones agricoles Zone agricole (AGR) Eléments protégés superposés Bâtiment protégé; catégorie 1 Autres zones Bâtiment protégé; catégorie 2 Aire forestière (FOR) Bâtiment protégé; catégorie 3 Boisements hors-forêt protégés en zone à bâtir : Eléments superposés Arbre Secteurs superposés Secteur à prescriptions particulières Secteur de danger naturel élevé Chemin IVS protégé; catégorie 2 Secteur de danger naturel moyen Mur en pierres sèches protégé Secteur de danger naturel faible

